Les Bonnets roses
Nagez pour votre santé

IMPORTANT : **Les jeunes enfants peuvent être inscrites à partir de 8 ans, si elles sont licenciées en club de natation, à partir de 10 ans si elles ne sont pas licenciées sous réserve de fournir une attestation prouvant qu'elles peuvent nager 50 m.**

Pour des questions de sécurité, ces conditions ne sont pas dérogatoires et les organisateurs se réservent le droit de ne pas accepter les jeunes enfants qui ne les remplissent pas.

NOM ……..**PRENOM** ……

DATE DE NAISSANCE ……**AGE** …… **VILLE DE RESIDENCE** ……

TELEPHONE ……**EMAIL** ……

LICENCIEE EN CLUB DE NATATION ☐ **FFN** ☐ **AUTRE (UFOLEP)** **N° DE LICENCE*** ……

NOM DU CLUB …… ☐ **NON LICENCIEE** **** obligatoire pour les enfants de 8 à 10 ans***

DANS QUEL CHALLENGE SOUHAITEZ-VOUS ETRE INSCRITE * Une seule réponse possible

☐ Famille — Nom de la famille ……

☐ Entreprise — Nom de l'entreprise……

☐ Etablissement scolaire — Nom de l'établissement (école, collège, lycée, faculté..)……

☐ Club sportif — Nom du club……

☐ Amies — Nom du groupe ……

☐ Individuelle

Vérifier que l'orthographe du nom de votre challenge soit identique pour toutes les personnes qui s'inscrivent afin que les longueurs puissent bien être additionnées.

PREVISION DE FREQUENTATION DE LA JOURNEE

10H - 11H	11H - 13H	13H - 14H	14H - 18H	18H - 20H	20H - 22H
FAIBLE	MOYENNE	FAIBLE	FORTE	MOYENNE	FAIBLE

AFIN DE FACILITER L'ORGANISATION DE LA JOURNEE, DANS QUELLE TRANCHE HORAIRE ENVISAGEZ-VOUS DE VENIR NAGER ?

(Cette réponse est une information pour les organisateurs, elle ne vous engage pas). COCHER LA CASE CORRESPONDANTE.

10H - 12H	12H - 14H	14H - 16H	16H - 18H	18H - 20 H	20H - 22H

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement, au verso du présent bulletin, consultable et téléchargeable sur le site *lesbonnetsrosesnatation.blog4ever.com* et j'en accepte les termes.

☐ En cochant cette case, je souhaite expressément que mon image ne soit pas utilisée, y compris dans le respect du règlement au dos.

Pour les enfants mineures :

1/ ☐ J'autorise mon enfant à participer et dégage les organisateurs de tout incident physiologique futur ou immédiat au cours de l'épreuve de natation.

2/ ☐ Et je m'engage à prendre en charge mon enfant dès sa sortie de l'eau et dégage les organisateurs de sa surveillance.

Date : Signature * :

** d'un des parents pour les mineures*

Merci de retourner le bulletin accompagné des pièces demandées et/ou du règlement à l'ordre de CDN 77 :

Comité Départemental de Natation 77 : 23 avenue Edouard Gourdon 77330 Ozoir-la-Ferrière

CADRE RESERVE AUX ORGANISATEURS **N° d'ordre**

Enfants 8 — 10 ans ☐ Enfants 10 — 14 ans ☐ Montant de la participation : 7 € ☐ 10 € ☐ (sur place)

Licence club fournie ☐ Certificat de natation fourni ☐ ☐ Chèque ☐ Espèces

Adultes ou jeunes à partir de 14 ans ☐ Montant de la participation : 10 € ☐ 13 € ☐ (sur place)

Les Bonnets roses
Nagez pour votre santé

Le présent règlement s'applique à toutes les participantes à la manifestation « Les bonnets roses »

SUR L'ACCES ET L'UTILISATION DE LA PISCINE

ART 1 : PARTICIPATION

Sont admises à la manifestation :

1/ les enfants de 8 ans à 10 ans, sous la responsabilité exclusive de leurs parents, licenciées ou ayant été licenciées dans un club de natation, et ce après avoir fourni leur numéro de licence que les organisateurs pourront vérifier.

2/ les enfants de 10 ans à 14 ans, sous la responsabilité exclusive de leurs parents, sous réserve de la production d'une attestation de natation d'au moins 50 m ou de leur numéro de licence.

3/ les mineures à partir de 16 ans, licenciées ou non.

4/ les adultes licenciées ou non.

ART 2 : RESPONSABILITE

Les mineures sont sous l'entière responsabilité de leurs parents dès leur sortie du bassin et les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables de leur surveillance.

ART 3 : COMPORTEMENT

Ne peuvent être admises dans l'établissement :

- Toutes personnes porteuses de plaies, de lésions cutanées suspectes, de maladies contagieuses ou blessées, non munies d'un certificat de non contagion.

Chaque nageuse est tenue de se déshabiller dans les cabines, de mettre ses affaires dans les casiers individuels installés à cet effet et de laisser les lieux en parfait état de propreté.

Les objets déposés dans les casiers individuels sont sous l'entière responsabilité de l'utilisateur et ne font pas l'objet d'une surveillance par les organisateurs qui déclinent toute responsabilité en cas de vol.

Pour accéder aux bassins, le passage des nageuses par les douches est obligatoire, ainsi que le port d'un bonnet et d'une tenue de bain adéquate.

Il est interdit de circuler sur les plages en tenue de ville. Le public, les visiteurs ou accompagnateurs en tenue de ville ne peuvent fréquenter que l'accueil de la piscine ou les gradins.

Ne sont autorisés à circuler aux abords des bassins que les bénévoles munis d'un badge ou les nageuses.

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser toute personne faisant état de mauvais comportements ou d'incivilités.

ART 4 : DROIT A L'IMAGE

En participant à la journée « les Bonnets roses », les nageuses et les bénévoles dénommés « participants » sont susceptibles d'être photographiées ou filmées dans l'enceinte de la piscine ou dans le village autour de la piscine.

Les participants autorisent l'organisateur (Le Comité départemental de Natation de Seine-et-Marne) à utiliser librement les clichés sur lesquels ils pourraient apparaitre, seuls ou en groupe, pour communiquer sur la manifestation (article de presse, affiches, supports de communication, site de la manifestation..).

En conséquence, les participants renoncent à toute action à l'encontre de l'organisateur du fait de la diffusion et/ou de l'exploitation visée ci-dessus quel qu'en soient les modalités (date, durée, format) et les moyens de diffusion.

Pour sa part, l'organisateur s'engage à ne pas procéder à une exploitation des droits susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des participants et à ne pas utiliser les images sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

SUR LE REGLEMENT PROPRE A LA MANIFESTATION

ART 5 : INSCRIPTION ET PAIEMENT

Pour être inscrite la nageuse devra avoir fourni un dossier complet selon sa catégorie d'âge et s'être acquittée des droits d'inscription. Toute nageuse dont le dossier est incomplet se verra refuser l'entrée du bassin.

Frais de participation : ils sont destinés pour partie à être reversés à la Ligue contre le cancer et pour partie à couvrir les frais d'organisation (fourniture d'un bonnet, remise d'une attestation de participation et ravitaillement des nageuses).

Du 24/08/2015 au 9/10/2015 :

7 € pour les jeunes de 8 ans à 14 ans (5 € à la ligue)

10 € pour les mineures de 14 à 18 ans et les adultes (5 € à la ligue)

Le 10/10/2015, jour de la manifestation et dans la limite des places disponibles :

10 € pour les jeunes de 8 ans à 14 ans (5 € à la ligue)

13 € pour les mineures de 14 à 18 ans et les adultes (7 € à la ligue)

Toute inscription réalisée est définitive et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement en cas de non participation de la nageuse quelles qu'en soient les causes.

Compte tenu du caractère solidaire de la manifestation, les bénévoles féminines qui souhaitent nager au cours de la journée devront également procéder à leur inscription et au paiement de leur participation.

ART 6 : PARTICIPATION

Le jour de la manifestation, la nageuse se verra remettre un bonnet floqué à l'effigie des Bonnets roses avec lequel elle s'engage à nager. Afin de permettre la participation du plus grand nombre, le temps de nage est limité à 4 heures maximum par nageuse. La pratique de la natation en apnée durant l'épreuve est interdite. Les longueurs nagées sont totalisées au fur et à mesure et donneront lieu à la remise d'une attestation à la fin de l'épreuve. Toute sortie du grand bassin est définitive.

ART 7: REVERSEMENT A LA LIGUE CONTRE LE CANCER

L'organisateur s'engage à la fin de la manifestation à reverser les sommes indiquées ci-dessus sur chaque inscription réalisée (adulte et enfant) au Comité de Seine-et-Marne de la ligue contre le cancer au profit de l'accompagnement des malades. En cas de non participation d'une nageuse inscrite, la totalité du montant de l'inscription sera reversée à la ligue.

Par ailleurs, l'organisateur s'engage à publier les résultats financiers de la manifestation sur le site dédié « Les Bonnets roses » et sur le site du Comité départemental de Natation de Seine et Marne et à répondre à toute demande sur la justification du reversement des fonds au profit de la ligue.